

ENTRETIEN ET GARANTIE

1/ Conditions générales

La facture tient lieu de bon de garantie.

Notre garantie porte, en règle générale, sur toute défectuosité de matière ou de fabrication, dans les conditions et limites d'installation et d'utilisation indiquées par la société C2R.

Les conditions de garantie découlent :

- De nos conditions générales de vente
- De nos catalogues tarifs et fiches produits intégrant les obligations techniques du client en matière de pose dans les règles de l'art, de respect des DTU, de conditions de stockage.

2/ Etendue et limites de la prise en charge :

Domaines d'application		Durée de garantie	
Tous produits	Bon fonctionnement	2 ans	
	Déformation entravant le bon fonctionnement (1)	2 ans	
	Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement (1)	Non garanti	
	Aspect et corrosion des ferrages en acier (2)	Non garanti	
	Aspect et corrosion des ferrages en aluminium	2 ans	
	Aspect et corrosion des ferrages en composite	Non garanti	
Produits Bois	Uniformité de la couleur des bois	Non garanti	
	Modification de l'aspect ou de la teinte	Non garanti	
	Traitement Classe 3A + hydrofuge (1 Bis)	2 ans	
Produits PVC	Modification de la brillance	Non garanti	
	Vieillesse homogène de la teinte (3) : coloris PVC teintés dans la masse		
	Adhérence du film plaxé sur le PVC (4)		
	Vieillesse homogène de la teinte (3)	Coloris PVC plaxés : chêne irlandais, chêne doré, rouge 3005, vert 6005, vert 6021, gris 7016	2 ans
		Coloris PVC plaxés bleu 5007 et 5024	2 ans
Pièces injectées plaxées		2 ans	
Produits Alu	Modification de la brillance	Non garanti	
	Process Qualicoat et Qualimarine		
	Tests ECCA répondant aux normes européennes		
	Défauts d'aspect sous réserve d'être signalés à la livraison (5)		
	Vieillesse homogène de la teinte et farinage		
	Résistance à la corrosion et au brouillard salin acétique + adhérence de la laque sur l'aluminium	Distance < 5000 m de la mer À partir de 5000 m	Non garanti 2 ans (6) + (7)
Distance < 5000 m de la mer À partir de 5000 m		Non garanti 10 ans (6) + (7)	
Motorisation VB Somfy	Motorisation Batterie	2 ans pièces uniquement 2 ans pièces uniquement	

(1) Sous réserve de l'application immédiate d'un traitement IFH ainsi que d'une finition appropriée en 2 couches minimum (DTU-59-1) pour les volets bois, du maintien permanent en bon état du produit et du respect de la régularité des conseils d'entretien.

(1bis) Sous réserve de l'application immédiate d'une finition appropriée en 2 couches minimum (DTU-59-1), du maintien permanent en bon état du produit et de respect de la régularité des conseils d'entretien.

(2) Les quincailleries acier, traitées sous protection temporaire antirouille noir, doivent impérativement recevoir une couche de finition appropriée dans les 15 jours après pose pour éviter les risques de corrosion.

(3) Garantit que la teinte ne variera pas au-delà du niveau 3 de l'échelle des gris selon la norme DIN 54001.

(4) Liaison mécanique du film sur le support.

(5) Selon les règles professionnelles de l'ADAL (association pour le développement de l'aluminium) qui stipulent que le défaut doit être visible par un observateur qui se situe au moins à 1.50m de l'ouvrage et l'examine pendant une durée de 10 secondes avec une vue normale sous un éclairage significatif (ciel légèrement couvert).

Cette garantie s'étend, au choix de la société C2R, à la remise en état ou au remplacement du produit (ou du similaire) reconnu défectueux par C2R, après examen, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice de quelque nature qu'il soit. (Participation aux frais de main d'œuvre pour le démontage et le remontage, tous dommages et intérêts directs ou indirects pour quelque motif que ce soit).

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie indiquée ci-dessus ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie initial.

(6) Sont exclus de la garantie

Les défauts et détériorations survenus au cours du transport non confirmés par des réserves à la livraison ou ceux provoqués par l'usure normale, un accident extérieur, l'inobservation des règles de l'art, des normes ou de la notice de pose émise par C2R pour le stockage, la protection des quincailleries, le montage et l'utilisation, toute modification du produit, toute négligence, un mauvais entretien ou une utilisation non-conforme et l'exposition à un environnement particulier (air salin, milieu urbain présentant une pollution avérée, exposition à des substances chimiques...).

La société C2R s'engage à assurer le service après-vente de ses produits pendant la durée de leur garantie.

(7) Conseils d'entretien de vos fermetures et traitement de préservation du bois

Usage prévu des volets battants BOIS	Fermetures pour le bâtiment - usages table en classe 3a - variation dimensionnelle minimale autorisée	
Traitement le préservation du BOIS Classe 3A	Oui	"Traitement C3A réalisé en usine par la société C2R"
	Non	"A la charge du client dans les 15 Jours maximum après réception et avant pose"
Recommandations relatives au système de peinture	Si traitement de préservation C3A en usine	Réaliser dans les 2 mois un système de peinture en 2 ou 3 couches en fonction des conditions d'exposition (NFEN92-1) dans le respect des prescriptions du DTU de peinture N°59.1 (y compris ponçage pour éliminer échardes et rugosités du bois et couper les fibres relevées après impression)
	Si pas de traitement de préservation en usine	1°) Appliquer obligatoirement dans les 15 jours de la réception des produits et avant pose un produit de traitement de préservation du bois (IFH) avec un produit certifié CTB P+. Aucune garantie ne sera possible si la preuve de la réalisation du traitement de préservation n'est pas apportée (Conserver la facture et le pot du produit utilisé. 2°) Réaliser dans les 2 mois suivant le traitement de préservation du bois un système de peinture en 2 ou 3 couches en fonction des conditions d'exposition (NF EN 927,1) dans le respect des prescriptions du DTU de peinture N°59.1 (y compris ponçage pour éliminer échardes et rugosités du bois et couper les fibres relevées après impression)
Recommandations relatives au subjectile	Les surfaces du bois doivent être poncées égrenées, propres et sèches, exemptes de poussières. La teneur en humidité du bois ne doit pas dépasser 18%. La présence de nœuds est souvent mise en évidence et l'adhérence des couches qui les recouvrent peut-être altérée.	
Informations supplémentaires	Veiller à une protection complète sur les 6 faces de la fermeture en insistant sur les bois de bout. En raison des processus de vieillissement naturel, il est recommandé d'effectuer des travaux d'entretien réguliers, à intervalles de 2 à 4 ans selon les produits utilisés et les conditions d'exposition des fermetures.	

Les quincailleries acier, traitées sous protection temporaire antirouille noir, doivent impérativement recevoir une couche de finition appropriée dans les 15 jours après pose pour éviter les risques de corrosion. Les pièces de quincaillerie en mouvement doivent être lubrifiées régulièrement.

Les produits en PVC et aluminium doivent faire l'objet de nettoyages réguliers avec des produits adaptés (éponge douce avec eau savonneuse) au moins une fois par an (voir plus si les volets sont exposés à un environnement particulier). Les pièces de quincaillerie en mouvement doivent être lubrifiées régulièrement.

Garantie de bonne tenue du laquage de finition et lasures : 2 ans* (voir *Exclusions)

***EXCLUSIONS**

Seront exclus du présent accord de garantie :

Pour les produits Bois, des Conditions Particulières de Garantie s'appliquent en complément.

Les désordres résultant d'une cause étrangère aux produits, au film de peinture ou à leur mise en œuvre par C2R ;

Notamment et à titre de simple exemples : pollution, chocs, incendie, modifications ou défauts du produit, défauts de conception ou de maintenance, dégradations liés aux animaux etc.

- Les désordres liés à des coupes, des ajustages effectués sur chantiers.
- Les désordres liés aux remontées de résine et autres substances naturelles du bois.
- Le poinçonnement du bois (chutes d'objets contendant) ainsi que la dégradation de la finition par abrasion (arrêts, espagnolette etc.)
- Les conséquences de manœuvres effectuées malgré les obstacles (neige, cailloux, gel...)
- Les produits qui n'auraient pas été posés, et/ou stockés, et/ou entretenus suivant les préconisations de C2R.
- Le non-respect des règles de l'art de Mise en œuvre des fermetures et stores, NF DTU 34.4
- Les anomalies admises par les tolérances de fabrication et de pose, fixées par les normes françaises et européennes.
- Les déformations et variations dimensionnelles n'entravant pas le bon fonctionnement ainsi que les défauts d'aspects causés par ces déformations.
- L'usure normale des volets (donc du bois).
- Exposition à un environnement particulier comme : un air salin, un milieu présentant une pollution avérée, une exposition à des substances chimiques,
- Des détériorations liées au mauvais entretien avec l'utilisation de produits trop agressifs ou l'utilisation de système de nettoyage haute pression (suivant préconisations de la notice générale entretien-utilisation- sécurité)
- Les différences d'aspects avec les échantillons, panneaux ou autres supports visuels exposés chez votre revendeur
- L'altération naturelle des couleurs ou autres détériorations liées à l'usure normale (rayures superficielles, tâches, ou autres traces dues à une utilisation quotidienne, ou à une exposition spécifique).